

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 26 décembre 2022 de Monsieur Florent PHILIPPOT au poste de responsable des affaires générales à la direction générale déléguée à l'administration et au budget de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Florent PHILIPPOT, responsable du service des affaires générales au sein de la direction générale déléguée à l'administration et au budget de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement, dans la limite de 2000 euros hors-tax

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 19 février 2025.

Paris, le 19 février 2025

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY